

FICHE D'INSCRIPTION

Date : _____ Niveau : _____

ELEVE

NOM : _____ Prénom : _____ Sexe : M F

Né(e) le : _____ Lieu de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

RESPONSABLES LEGAUX

Mère : Situation familiale : Marié- Divorcé – Concubinage – Célibataire Autorité parentale : Oui Non

NOM de jeune fille : _____ NOM marital (nom d'usage) : _____

Prénom : _____

Née le : _____ Lieu de naissance : _____ Nationalité : _____

Profession : _____

Adresse : (si différente de l'élève) _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Portable : _____ Travail : _____

Courriel : _____

Père : Situation familiale : Marié- Divorcé – Concubinage – Célibataire Autorité parentale : Oui Non

NOM : _____ Prénom : _____

Né le : _____ Lieu de naissance : _____ Nationalité : _____

Profession : _____

Adresse : (si différente de l'élève) _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Portable : _____ Travail : _____

Courriel : _____

Autre responsable légal (personne physique ou morale) Autorité parentale : Oui Non

Organisme : _____

Fonction : _____ Lien avec l'enfant : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Courriel : _____

INFORMATIONS PERISCOLAIRES

Garderie matin : Oui Non Garderie soir : Oui Non Restaurant Scolaire : Oui Non

Nous nous engageons à vous signaler tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date : _____ Signature des parents : _____

Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour : La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994).
Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur d'école dans le logiciel de l'Education nationale, « Base Élèves 1^{er} Degré ». Le maire de la commune est également destinataire de ces données, dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.
Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'EN de circonscription ou de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux libertés et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.